

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation
		<input type="checkbox"/>	MCeX

CIRCULAIRE
Le 30 juillet 2008

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE
DISCIPLINE DE BOURSE DE MONTRÉAL INC.**

DEUTSCHE BANK SECURITIES INC.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition devant le Comité de discipline de la Bourse, le 28 août 2008 à 9 h, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à Deutsche Bank Securities Inc., un participant agréé étranger de la Bourse.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

La plainte disciplinaire émise par la Bourse allègue qu'entre le 16 juin 2006 et le 8 mai 2007, Deutsche Bank Securities Inc. a contrevenu au paragraphe A) de l'article 6366 des Règles de la Bourse, en donnant accès à son personnel désigné au système de négociation automatisée de la Bourse, sans avoir préalablement obtenu l'approbation de la Bourse à leur égard.

Sous réserve des cas prévus à l'article 4154 des Règles de la Bourse, les auditions devant le Comité de discipline de la Bourse sont publiques.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

Jacques Tanguay
Vice-président, Division de la réglementation

Circulaire no : 127-2008